

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2018

Le thème du concours est présenté lors du Festival de l'Image Sous-Marine de Neuchâtel. L'organisateur est Festisub - Festival de l'Image Sous-Marine de Neuchâtel. Informations complémentaires et règlement sur : www.festisub.ch/competition.

A. Dispositions générales

Art. 1

Le concours est ouvert à tous à l'exception des organisateurs et des membres du Jury.

Art. 2

La correspondance se fera en français et anglais.

Art. 3

Date limite pour réception de l'inscription et du matériel : le **31 décembre** de l'année en cours.

Art. 4

La participation est gratuite. L'envoi des œuvres doit se faire sur support CD/DVD, clé USB, par Wettransfer ou Dropbox à michel@festisub.ch.

B. Envois

Art. 5

a) Deux concours ont lieu. Chaque participant peut participer aux deux ou seulement à l'un des concours. Les photos peuvent être mise sur un seul CD/DVD ou clé USB, par Wettransfer ou Dropbox à michel@festisub.ch.

Concours « Duo La Mer »

Les candidats doivent **obligatoirement** présenter 1 set de 2 photos numériques en rapport avec **la mer** (Chaque Duo doit contenir « **1 photo Macro + 1 photo Grand Angle** »). Le jugement sera porté sur les 2 photos. Chaque concurrent pourra présenter 3 sets de 2 photographies au maximum. Chaque set reste toutefois jugé séparément.

Libellé des photos : nommez chaque fichier jpg comme suit :

Mer_No de Set_Nom_Prénom_Numéro_No photo.jpg

Exemple : **Mer_Set1_Dupont_Gilbert_01.jpg**

Concours « L'Eau Douce »

Les candidats doivent **obligatoirement** présenter 1 photo **en rapport avec l'Eau Douce** (sub- aquatique). Chaque concurrent pourra présenter 3 photographies au maximum. Chaque photo sera jugée séparément.

Libellé des photos : nommez chaque fichier jpg comme suit :

EauDouce_Nom_Prénom_Numéro_No photo.jpg

Exemple : **EauDouce_Dupont_Gilbert_01.jpg**

b) Les images doivent être enregistrées en format RVB jpeg. Idéalement format 35x40cm ou 30x40cm avec une résolution minimale de 300dpi. Ni cadre, ni nom ou prénom, ni logo de l'auteur ne doivent figurer sur l'image; dans le cas contraire, la ou les photos seront automatiquement retirées du concours.

c) Sur le CD/DVD ou clé USB, reporter votre Nom et votre Prénom (étiquette collante ou stylo-feutre indélébile).

d) Dater et signer le coupon « Bulletin d'inscription » - format PDF si par Email.

e) Adresser le tout à (date limite pour réception de l'inscription et du matériel : **le 31 décembre de l'année en cours.**) :

Michel Lonfat

Concours Photo Festisub

Route de Redin 17

CH-1965 Savièse

Par Wettransfer ou Dropbox

michel@festisub.ch

Art. 6

L'organisation refusera tous les colis envoyés nécessitant le paiement d'une taxe à la livraison. S'assurer que cela ne se produira pas.

C. Jury, prix, exposition(s)

Art. 7

- a) Le Jury sera défini ultérieurement.
- b) Un membre du Jury peut, dans un cas exceptionnel, être remplacé à la dernière minute par une personne jugée de compétences équivalentes.
- c) Les décisions du Jury sont sans appel.

Art. 8

- a) Tous les gagnants seront avisés par mail.
- b) Chaque gagnant se verra en outre attribué 2 billets pour l'entrée du Festival de l'Image Sous-Marine de Neuchâtel.

Art. 9

- a) Les 3 premiers classés de chaque concours verront leurs photos exposées lors de la prochaine édition du Festival de l'Image Sous-Marine de Neuchâtel. Pour compléter l'exposition, le comité pourra choisir librement, si besoin, diverses photos d'autres photographes ayant participé aux concours.
- b) Présentation des œuvres et des photographes primés sur le site web de Festisub.
- c) Hormis les 3 premiers de chaque catégories, **il n'y a pas de classement général.**

Art. 10

Pour être en accord avec ses buts et ses valeurs, Festisub tient à ce que les photos soumises à sa compétition ne soient ni truquées (en cas de doute le Jury peut exiger le fichier RAW de l'image), ni réalisées dans des conditions non respectueuses de l'environnement. Sur la base de son appréciation et en cas de doute, le Jury est en droit de retirer une photo et/ou un set; ceci sans droit de recours de quelque ordre que ce soit.

D. Copyright

Art. 11

- a) Les concurrents autorisent la reproduction de leurs œuvres pour les archives du Festival.
- b) Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par les organisateurs lors d'actions de promotion des expositions ou de promotion des activités de Festisub. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, mais sans donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à rétribution sous quelque forme que ce soit.

Art. 12

Les organisateurs, conformément aux règles établies en matière de copyright, considèrent que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers. Du fait même de leur participation, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants droit. Les organisateurs ne pourront être en aucune manière tenus pour responsables en cas de contestation ou litige.

Art. 13

Toutes personnes intéressées par l'achat d'une œuvre seront mises en rapport avec le comité d'organisation du Festival et/ou l'auteur.

Art. 14

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un ou les concours sans préavis.

Art. 15

En cas de divergences linguistiques, le texte français fait foi.